

BOURSES SCOLAIRES

2018-2019



<http://www.ambafrance-jo.org>



nadia.louahem@diplomatie.gouv.fr



Ambassade de France en Jordanie
Al Mutanabi Street, 40
Jabal Ammn



+ 962 (0) 64604658

CONDITIONS

Sous conditions de ressources et de patrimoine (mobilier et immobilier), des bourses scolaires peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) au bénéfice d'enfants français scolarisés au lycée français d'Amman :

- Ecole primaire
- Collège et lycée

Conditions générales pour les élèves

- Être de nationalité française ;
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire 2018
- Être inscrit, avec au moins l'un de ses parents, au Registre des Français établis hors de France

les enfants nés à partir du 1er janvier 2016 sont exclus du dispositif des bourses scolaires

VOS DEMARCHES

Pour la constitution du dossier de bourse, imprimez et remplissez le formulaire, puis réunissez l'ensemble des justificatifs.

Prendre rendez-vous par mail avec

Mme Nadia Louahem
nadia.louahem@diplomatie.gouv.fr

avant le 7 mars 2018 inclus.

**TOUT DOSSIER
INCOMPLET NE POURRA
ÊTRE TRAITÉ**

AGENDA

du 8 Janvier 2018 au 7 mars 2018 : Dépôt des **dossiers complets** à l'ambassade.

Avril 2018 : Tenue du conseil consulaire de bourses scolaires à l'Ambassade en présence des membres du conseil.

13 et 14 juin 2018 : Commission nationale des bourses scolaires à Paris.

Fin juin 2018 : Notification aux familles des décisions de la commission nationale

A NOTER

La consule, la conseillère consulaire, le proviseur et le directeur de l'école primaire de l'établissement LFA, les représentants des parents d'élèves, sont membres des conseils consulaires de bourses scolaires, sous la présidence de l'Ambassadeur de France en Jordanie